

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 mars 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 mars 2022, s'est réuni le **24 mars 2022**, à 18 heures, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT-Jean-philippe PERIES (arrivée 19h20)
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET jusqu'à son arrivée à 19h20
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h10
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS

SURZUR : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Vincent ROSSI
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
VANNES : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christine PENHOUE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220324-220324_DEL12-DE

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

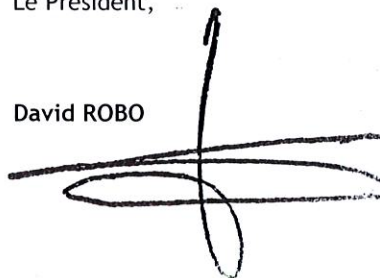
Ont été représentés :

TREDION

: Jean-Pierre RIVOAL a été représenté par Jean-Michel CHOQUET

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the printed name 'David ROBO'.

-12-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DE MARS - EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La décision modificative proposée ci- après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine. Les lignes budgétaires inscrites en « grisées » correspondent à des opérations d'ordre.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement					
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
Total Dépenses réelles de fonctionnement					0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement					0,00
Total des Dépenses de fonctionnement					0,00
Total recettes réelles de fonctionnement					0,00
Total recettes ordre de fonctionnement					0,00
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
Total des Recettes de fonctionnement					0,00
Section d'investissement					
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
13	Subventions d'équipement	13146	Attribution De compensation inv.	01 Opérations non ventilables	1 004 500,00
20	Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	815 Transports urbains	400 000,00
204	Subventions d'équipement versées	20422	Bâtiments et installations	830 Envir Climat	497 000,00
23	Immobilisations incorporelles	2315	Install., matériel et outil. Tech.	815 Transports urbains	- 400 000,00
23	Immobilisations en cours	2315	Install., matériel et outil. Tech.	524 Gens du voyage	22 500,00
26	Participations et créances	261	Titres de participation	95 Tourisme	20 500,00
Total dépenses réelles d'investissement					1 544 500,00
Total dépenses d'ordre d'investissement					0,00
Total des Dépenses d'investissement					1 544 500,00
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Proposé
13	Subventions d'investissement	13146	Attribution De compensation inv.	01 Opérations non ventilables	750 500,00
13	Subventions d'investissement	1323	Département	95 Tourisme	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	01 Opérations non ventilables	294 000,00
Total recettes réelles d'investissement					1 544 500,00
Total recettes d'ordre d'investissement					0,00
Total des Recettes d'investissement					1 544 500,00

Commentaires :

Un montant de 1 004 500 € est inscrit en dépense sur les AC d'investissement pour solder les mouvements financiers 2020 et 2021 relatif au dispositif initial des eaux pluviales urbaines (prolongement de la CLECT du 17/12/2021).

Un virement de crédits est proposé sur le PEM du chapitre 23 au chapitre 20 pour des crédits d'études à hauteur de 400 000 €.

Suite à une erreur matérielle, le fonds chaleur pour 497 000 € n'a pas été inscrit au budget (à noter que ce dispositif est neutre pour le budget avec des recettes identiques en face).

Le département va apporter une subvention de 500 000 € pour le financement d'Ostréapolis.

Les AC d'investissement font l'objet d'une actualisation suite à la CLECT du 17 décembre 2021.

Et un montant de 294 000 € est inscrit en emprunt pour équilibrer la DM.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 17 mars 2022,

Il vous est proposé :

- d'approuver cette décision modificative de mars de l'exercice 2022 pour le budget principal ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE